

Mariage et vie en couple en Suisse

Feuille d'information pour les parents



Vous vous posez des questions pour l'avenir de votre enfant?
Avec qui votre enfant va-t-il fonder une famille?

- Vous trouverez ici des informations sur le mariage et la vie en couple en Suisse.

La situation juridique en Suisse

Les parents ont des idées très différentes sur ce que pourrait être la vie de leur enfant. Les lois applicables en Suisse doivent en tout cas être respectées. Voici ce qu'elles prescrivent:

- Chaque personne a le droit de décider lui-même de s'il se marie, avec qui et quand il le fera.
- Un mariage doit être consacré de plein gré; il est sinon déclaré invalide.
- Personne ne peut être forcé à se marier. Les contrevenants s'exposent à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 5 ans.
- Les mariages avec des mineurs ne sont pas tolérés, même s'ils ont été célébrés à l'étranger.
- Dans le cas d'un mariage forcé ou d'un mariage avec un mineur, aucun regroupement familial n'est possible en Suisse.
- Les femmes et les hommes ont les mêmes droits dans tous les domaines.
- Chaque femme et chaque homme a le droit de divorcer.

«Le principal, c'est que nos fils se marient un jour par amour.»

(Davide, 45, Sicile)

«Je ne suis pas contre les traditions, mais contre le mariage forcé.»

(Şehriban, 36, Turquie)

Chers parents,

Cela fait si longtemps qu'il m'est très difficile de vous écrire cette lettre. Notre séparation me rend très triste et me cause des insomnies. Je sais que vous aussi pensez à moi tous les jours, peut-être que vous êtes en colère ou déçus, mais certainement aussi inquiets. Je sais que vous voulez le meilleur pour moi et je vous en aime d'autant plus, mais je ne peux pas et ne veux pas épouser un homme que je n'aime pas.

S'il vous plaît, ne m'en veuillez pas, ne m'en tenez pas rigueur! Vous m'avez accompagnée durant mon enfance et durant mon adolescence, maintenant, je dois tracer ma voie toute seule. À vos yeux, ce chemin est peut-être incompréhensible, mais un jour, vous serez fiers de moi, je vous le promets. Je désire ardemment que nous puissions un jour ou l'autre nous retrouver sans rancune, mais avec joie. Si je pouvais choisir, je souhaiterais que ce soit vous qui soyez à nouveau mes parents.

Votre fille qui vous aime

«Mes filles choisissent elles-mêmes.
C'est important pour moi.»

(Hassan, 59, Iran)

Conseil

Pour plus d'informations ou pour un entretien personnel,
adressez-vous aux services suivants:

Centres de consultation

- www.zwangsheirat.ch, Tel: 021 540 00 00
info@zwangsheirat.ch
- Basel-Stadt: GGG Ausländerberatung
Tel: 061 206 92 22, www.ggg-ab.ch
- Baselland: Ausländerdienst / ald
Tel: 061 827 99 00, www.ald-bl.ch
- Beratungsstelle für binationale Paare und Familien
Tel: 061 271 33 49, www.binational-bs.ch
- Opferhilfe beider Basel, Tel: 061 205 09 10
www.opferhilfe-beiderbasel.ch

Centres de consultation familiale

- Basel-Stadt: Familien- Paar- und Erziehungsberatung
Tel: 061 686 68 68, www.fabe.ch
- Baselland: vous trouverez les adresses sur www.fejb.ch

En cas d'urgence

- Numéro d'urgence de la police tél: 117, www.polizei.ch